



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2009
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 318^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. Paul Badji (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Situation du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale

Autres questions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

2. **Le Président** rappelle que, le 22 septembre 2009, M. Barak Obama, Président des États-Unis d'Amérique, a accueilli à New York une réunion avec M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, et M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre d'Israël, qui n'a pas débouché sur des résultats précis. Dans la déclaration qu'il a prononcée par la suite devant l'Assemblée générale, le Président Obama a souligné que les négociations sur les questions liées au statut permanent devaient être relancées sans conditions.

3. Le même jour, le Comité spécial de liaison, sous la présidence de M. Jonas Gahr Støre, Ministre des affaires étrangères de la Norvège, s'est réuni et a accueilli avec satisfaction le programme politique de l'Autorité palestinienne de mise en place d'un État palestinien dans les deux ans, et a exigé l'ouverture des points de passage à Gaza.

4. Le 24 septembre 2009, le Quatuor s'est réuni au niveau des ministres des affaires étrangères, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans une déclaration parue à la suite de la réunion, le Quatuor a lancé un appel à Israël et aux Palestiniens pour qu'ils respectent les accords et engagements précédemment contractés, notamment la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, indépendamment du principe de réciprocité, afin de créer les conditions nécessaires à la reprise des négociations. Il a prié instamment le Gouvernement israélien de mettre fin à toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, et de s'abstenir de toutes actions provocatrices à Jérusalem-Est, et a exhorté l'Autorité palestinienne à continuer de n'épargner aucun effort pour mieux assurer le maintien de l'ordre public, combattre l'extrémisme violent et mettre fin à l'incitation.

5. Le même jour, une réunion de haut niveau s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour commémorer le soixantième anniversaire de la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA). Des dirigeants nationaux et

les principaux ministres des pays du monde entier ont rendu hommage à l'Office tandis que Mme Karen Konig AbuZayd, Commissaire générale de l'UNRWA, ainsi que le Président Abbas et S. M. la Reine Rania al-Abdullah de Jordanie, ont demandé instamment une aide internationale plus importante.

6. Le 29 septembre 2009, le bureau du Comité a rencontré une délégation de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, dirigée par M. Rudy Salles, son président. Les parties se sont entretenues des préparatifs de la Réunion internationale d'appui à une solution pacifique de la question de Jérusalem, qui doit se tenir à Malte en février 2010.

7. Le 29 septembre 2009, le Conseil des droits de l'homme a examiné le rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza et décidé d'en poursuivre l'examen au mois de mars 2010.

Situation du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

8. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de la Palestine) déclare que, pour que le processus de paix reprenne, Israël doit mettre fin aux politiques illégales qu'il mène dans le Territoire palestinien occupé et cesser l'implantation des colonies de peuplement et autres activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. La poursuite de la construction d'activités de peuplement et du mur de séparation sapent l'intégrité du territoire palestinien et portent atteinte à sa contiguïté, si bien que la solution des deux États deviendra une option irréalisable. Les efforts déployés par les extrémistes israéliens pour judaïser Jérusalem-Est ont encore aggravé les tensions.

9. La communauté internationale doit continuer de faire pression sur Israël pour qu'il respecte son obligation juridique de mettre fin à toutes ces activités, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et en application des engagements qu'il a contractés en vertu de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient. Évoquant l'appel lancé par les États-Unis en vue d'un retour aux négociations sans aucune desdites conditions préalables, elle fait remarquer que la cessation des activités de colonisation n'est pas une condition palestinienne mais une obligation au regard du droit international.

10. Toutes négociations doivent reposer sur les mandats internationalement reconnus, soit les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, y compris le principe « terre contre paix », l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. À cet égard, il importe de bien comprendre que le côté palestinien recherche les résultats suivants : retrait complet par Israël de tout le Territoire palestinien occupé en 1967, y compris Jérusalem-Est; établissement d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et une solution juste de la question des réfugiés de Palestine sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les négociations relatives au statut définitif doivent traiter de toutes les questions essentielles, soit les frontières, les réfugiés de Palestine, le statut de Jérusalem, les colonies de peuplement d'Israël, l'eau, la sécurité et les prisonniers. Accepter moins que cela serait inacceptable.

11. S'agissant des affaires intérieures des Palestiniens, il est regrettable, indique l'oratrice, que les factions palestiniennes n'aient pu encore régler leurs différends. Le Président Abbas n'aura donc pas d'autre choix que de remplir son devoir constitutionnel et fixer la date de la tenue des élections présidentielles et parlementaires au 25 octobre 2009.

12. La situation dans la bande de Gaza demeure grave tandis qu'Israël poursuit son blocus immoral et inhumain du territoire, entravant par là les efforts de reconstruction. Sa délégation rejette la notion selon laquelle toutes les questions en suspens doivent être résolues pour que la reconstruction soit entreprise, et appelle à l'ouverture de tous les points de passage afin de permettre la circulation sans entrave des personnes et des biens ainsi que celle des matériaux de construction. La proposition du Secrétaire général tendant à ce que la reconstruction soit engagée avec la remise en chantier des projets de l'UNRWA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) représentant environ 94 millions de dollars des États-Unis a été largement appuyée. La relance de ces projets constituera un précédent s'agissant du démarrage des travaux sur d'autres projets évalués à près de un milliard de dollars. On ne doit pas laisser Israël poursuivre les châtiments collectifs qu'il inflige à près de un million et demi de Palestiniens à Gaza, qui vivent dans la misère, en proie au désespoir du fait de l'agression militaire israélienne.

13. Sa délégation accueille avec satisfaction le rapport de la mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza. Celui-ci a été établi par d'éminentes

personnalités juridiques, dont l'intégrité est inattaquable. Le rapport confirme que les forces d'occupation israéliennes ont commis des violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire, et peut-être des crimes de guerre et même des crimes contre l'humanité. On ne doit plus laisser Israël commettre de tels crimes à l'endroit du peuple palestinien, et le rapport sera précieux en ce qu'il aura un effet dissuasif à cet égard. Laisser les crimes de guerre impunis ne fait qu'encourager d'autres comportements criminels, prolonge le conflit et fait obstacle à la paix.

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2009/CRP.2)

14. **M. Borg** (Malte), Rapporteur, présentant le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2009/CRP.2), déclare que, conformément à la pratique établie, le Secrétariat continuera de mettre le rapport à jour, selon que de besoin, en consultation avec le Rapporteur, afin qu'il soit tenu compte de tout fait nouveau qui pourrait intervenir avant qu'il ne soit transmis à l'Assemblée générale.

15. **Le Président** déclare que, en l'absence d'objections, il croit comprendre que le Comité souhaite adopter le projet de rapport.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Autres questions

17. Le Président rappelle aux délégations que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aura lieu le 30 novembre 2009 et invite tous les membres du Comité ainsi que les observateurs à être représentés lors de la réunion commémorative qui se tiendra à cette occasion, comme de coutume par les ambassadeurs de leurs pays respectifs.

La séance est levée à 11 h 40.